

SEANCE DU 03 JUILLET 2012

Le 03 juillet deux mil douze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Isabelle GUILLOU, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE.

ABSENTS : Eric VOISIN donne pouvoir à Robert ROUCAN ; Sylvie DUVAL, Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR, Patrice SANSON, excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marie DUVAL

Installation des panneaux de signalisation du port (DCM 2012.07.01)

Jean-Marie DUVAL présente à nouveau les projets de signalisation du port.

Le conseil municipal fait les remarques suivantes :

- Le sens interdit entre la propriété NEEL et la cale sera conservé, les voitures avec des remorques pourront repartir de la cale dans les deux sens.
- La rue du Hâble va rester en double sens pour l'été, le maire va demander à la Direction des Routes son accord pour la mise en sens unique et également de prévoir la signalisation adaptée face à la sortie près des terrains de tennis.

L'entreprise retenue, suite à la consultation, pour la fourniture des panneaux de signalisation au port est l'entreprise SIGNAUX GIROD, pour un montant de 9 110,36 € HT soit 10 895,99 € TTC.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget 2012, il convient de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal valide le choix de l'entreprise et la décision modificative pour le paiement de la facture.

Dépenses		
61522	entretien de bâtiments	- 10 895,99 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 10 895,99 €
2152	Panneaux de signalisation	+ 10 895,99 €

Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 10 895,99 €

Travaux sur le canot porte-amarres (DCM 2012.07.02)

Jean-Marie DUVAL présente le dossier de déclaration préalable de l'entreprise Hag'System ainsi que le descriptif par lot.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet, souhaite que la toiture soit remplacée et indique que les urinoirs soient encastrés.

Le Conseil Municipal demande le chiffrage du projet.

Travaux de la CCH pour l'entretien de la voirie (DCM 2012-07-03)

Jean-Marie DUVAL nous informe d'un courrier reçu de la CCH pour l'entretien de la voirie sur la commune pour l'année 2013. La Chasse des Vaux Matran y est reconduite.

Le conseil municipal ne présente pas d'autres travaux de voirie pour l'année prochaine.

Plaque commémorative « Roland RICORDEAU » (DCM 2012-07-04)

Le Maire expose la cérémonie pour la commémoration de la plaque à la mémoire de Roland RICORDEAU, elle aura lieu le 21 septembre 2012 à 16h30. Le maire demande aux écoles d'être présentes au vu de l'évènement.

Le Maire nous présente le devis de la Pierre d'Omonville pour un montant de 1222,58 € pour la gravure sur une pierre qui sera mise au bas des marches de la mairie et dont la couleur des lettres pour l'inscription sera bleue. La pierre sur laquelle l'inscription sera gravée est offerte par l'entreprise citée ci-dessus.

Roland RICORDEAU
Juste parmi les Nations
Maire d'Omonville la Rogue

Le conseil municipal remercie « la Pierre d'Omonville » pour son geste et autorise le Maire à accepter le devis.

Révision des tarifs de la salle communale (DCM 2012.07.05)

Pascal MONHUREL soumet au conseil de nouveaux tarifs pour la salle communale et demande une réflexion sur l'ouverture à la location de la salle aux personnes extérieures à la commune.

Le Conseil municipal approuve l'augmentation des tarifs à partir du 01 janvier 2013 mais refuse l'ouverture de la location aux personnes extérieures à la commune. Il est indiqué aussi qu'il n'y aura pas d'autre augmentation pendant 2 ans.

Nouveaux tarifs de la salle communale à partir du 01 janvier 2013.

WEEK END (du vendredi au lundi matin)	TARIFS
associations de la commune	GRATUITE
associations cantonales	GRATUITE
Omonvillais	120 €

JOURNÉE SUR SEMAINE OU JOUR FÉRIE D'UNE JOURNÉE	TARIFS
associations de la commune	GRATUITE
associations cantonales	GRATUITE
Omonvillais	80 €
entreprises cantonales	80 €

VIN D'HONNEUR	TARIFS
associations de la commune	GRATUITE
associations cantonales	GRATUITE
Omonvillais	50 €

Compétence pour le transport (DCM 2012-07-06)

Monsieur le maire expose au conseil municipal les raisons de la modification statutaire de la CCH à intervenir :

Le Conseil Général de la Manche a présenté le schéma départemental des transports et surtout l'évolution et le développement des transports de proximité : Ce service permet de prendre en charge les usagers à leur domicile et de les amener vers une ville proche.

Considérant la volonté d'améliorer la qualité du service offert aux citoyens, la Communauté de Communes de la Hague a, par délibération du 30 mars 2012 (N° 57DL2012-011) accepté de cofinancer à parité avec le Conseil Général, la mise en place de circuits de proximité organisés par le département avec une prise en charge à hauteur de 50 %.

Selon les termes de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose légalement d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire de la commune pour se prononcer sur la modification des statuts proposés (9 mai 2012).

Le conseil municipal délibère sur la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Hague, et décide d'intégrer, au titre des compétences facultatives, dans la catégorie « autres compétences », « les services publics à la demande de transports non urbains de personnes par délégation du département de la Manche ».

Droit de préemption urbain – parcelles A 567, A 566 et A 728 (DCM 2012-07-07)

Le maire présente une demande d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Parcelles A 567, A 566 et A 728 lieu-dit Hameau du Moulin appartenant à Jean-Pierre LECANU

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Droit de préemption urbain – parcelle A 552 (DCM 2012-07-08)

Le maire présente une demande d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Parcelle A 552 lieu-dit Hameau du Moulin appartenant à Jean-Pierre LECANU

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Droit de préemption urbain – parcelles B 455, B 458 (DCM 2012-07-09)

Le maire présente une demande d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Parcelles B 455 et B 456 lieu-dit l'Etimbert appartenant à André BREMARD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Droit de préemption urbain – parcelle A 352 (DCM 2012-07-10)

Le maire présente une demande d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Parcelle A 352 sise 6 rue de la Place appartenant au Secours Catholique (succession LEBoulLENGER Marie-Louise).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Projet de construction d'un hôtel (DCM 2012-07-11)

Suite au courrier de Monsieur LEQUERTIER informant le conseil municipal de son intention de construire un hôtel sur la commune sur le terrain de l'actuelle station d'épuration (accord de principe du conseil lors de la réunion du 20 mars 2012), le maire demande au conseil municipal son accord pour faire estimer le terrain par France Domaine.

Le conseil donne son accord pour que le maire fasse estimer le terrain par France Domaine.

Habitations Légères de Loisirs sur le camping (DCM 2012-07-12)

Suite au constat sur le territoire, d'un déficit qualitatif de l'hébergement « inquiétant », et d'une offre qui pénalise la fréquentation du territoire ;

- Les emplacements nus représentent plus de la moitié des emplacements en Hôtellerie de Plein Air du Pays du Cotentin soit 9 % des emplacements en HPA totaux alors que le locatif représente 1/5 de l'offre totale en France et plus d'1/3 de celle des campings 4*.
- Une offre qui n'est pas suffisamment adaptée aux attentes des clientèles en séjour (pas assez de locatif, pas assez de services, d'animations, ...).
- Une offre en HPA à moderniser avec peu de locatif et des services à renforcer. Une durée moyenne de séjour de 4,3 jours (5,6 au niveau national). Des campings de petite capacité (95 emplacements en moyenne par camping).
- Les emplacements nus représentent plus de la moitié des emplacements en HPA du Pays du Cotentin soit plus de 3.000 emplacements.
- On comptabilise environ 500 emplacements locatifs dans le Pays du Cotentin soit 9 % des emplacements HPA totaux alors que le locatif représente 1/5 de l'offre totale en France et plus d'1/3 de celle des campings 4*.
- Les nuitées en locatif représentent près de 23 % des nuitées totales en HPA du Pays du Cotentin avec seulement 9 % des emplacements.
- Un taux d'occupation supérieur de 17 points pour les emplacements locatifs par rapport aux emplacements nus.
- Une saison rallongée grâce au locatif (le TO double entre les emplacements nus et le locatif en mai et septembre) :
 - 17 % de TO en emplacement nu en mai contre 30 % de TO en emplacements locatif.
 - 15 % de TO en emplacement nu en septembre contre 30 % de TO en emplacement locatif.

Et plus particulièrement sur la commune, d'un déficit qualitatif de l'hébergement touristique :

- Le Conseil Municipal a décidé d'aménager 5 HLL sur une partie de l'actuel camping du Hâble qui n'est plus suffisamment adapté aux attentes de la clientèle touristique désireuse d'y séjourner afin de profiter des activités nautiques et des randonnées pédestres à effectuer sur le sentier des douaniers longeant la commune.

Objectif de cet aménagement :

Accroître le niveau qualitatif des hébergements touristiques marchands :

- Les hébergements constituant le pivot de l'activité touristique, il est par conséquent indispensable de relever le défi de l'hébergement en adaptant le parc marchand aux exigences du touriste d'aujourd'hui et de demain : il ne s'agit pas seulement d'accroître le volume de lits marchands mais aussi de privilégier la qualité et la montée en gamme.
- Affirmer le positionnement d'une offre d'hébergement en cohérence avec l'identité du territoire et la rendre plus attractive.

- Augmenter les taux d'occupation des hébergements et la valeur ajoutée de leurs prestations.
- Allonger la saison touristique.
- Augmenter les retombées économiques pour le camping, la commune et plus généralement le territoire.

Coût de l'opération :	149 467.49 € HT
-----------------------	-----------------

Le financement peut être assuré de la façon suivante :

Autofinancement communal
(figurant au BP 2012)

119 467.49 €

Subvention espérée plafonnée sur le programme LEADER

(aucune autre subvention n'étant envisageable) 30 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet et le plan de financement et autorise le maire à solliciter auprès du programme LEADER une subvention de 30 000 €.

Le maire précise que cette délibération n'indique pas le VRD car le programme LEADER ne subventionne pas cette prestation.

Le coût estimatif de l'opération représente : 188561,94 € HT donc 225520,08 € TTC.

Eglise : restauration du vitrail et des portes (DCM 2012-07-13)

L'Architecte des Bâtiments de France a constaté une détérioration du vitrail de Saint-Maurice et de la petite porte du côté de l'église.

Ces travaux étant subventionnés, le maire demande au conseil municipal son accord pour demander des devis auprès des différentes entreprises agréées ainsi qu'une subvention auprès de la DRAC.

Le conseil municipal donne son accord.

Questions diverses :

- Le Maire informe qu'une subvention de 13 800 € a été attribuée à la commune par le conseil général au titre des amendes de police pour la modernisation de l'éclairage public du port.
- Pascal MONHUREL soumet une demande du conseil d'école concernant la sécurité des enfants lors de leurs déplacements pédagogiques sur la commune, les enseignantes sollicitent un passage piéton sur ces 3 sites :
 - à la mare (route de laye)
 - à la voile (traverser face au tennis)
 - pour aller au Tourp (virage face à l'entrée : pas de visibilité, chemin de randonnée)

Le maire demandera au Conseil Général (Direction des Routes) si une signalétique particulière ne pourrait être mise en place ; cet endroit étant particulièrement dangereux.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	Donne pouvoir à Robert ROUCAN
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice	Excusé	ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie	Excusée	SEIGNEUR Virginie	Excusée
BARBIER Eric			